

ACHATS PUBLICS

AIX-MARSEILLE-PROVENCE CRÉE UNE CENTRALE D'ACHAT POUR FAIRE BÉNÉFICIER LES COMMUNES DE SES ÉCONOMIES D'ECHELLE

Dès la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016, la mutualisation des achats des différents territoires et directions a constitué l'un de ses chantiers prioritaires. Les premiers marchés mutualisés ont ainsi permis de générer des économies d'échelle substantielles.

De plus, dans le cadre de la coopération intercommunale, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité permettre aux communes d'accéder à la tarification avantageuse qu'elle a négociée avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP), sur la base des volumes de commande agrégés de la Métropole, de la RTM et de la RDT13. Plus de 50 communes membres ont d'ores et déjà rejoint le dispositif, et disposent ainsi des mêmes avantages que la Métropole sur leurs achats passés auprès de l'UGAP.

Forte de ces premiers succès, la Métropole Aix-Marseille-Provence a eu la volonté d'approfondir cette démarche afin de faire bénéficier plus largement les communes des économies d'échelle qu'elle parvient à dégager sur ses propres consultations, en les associant sur la base du volontariat à des projets de mutualisation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi fait le choix de **créer une centrale d'achat**, qui offre plusieurs avantages :

- optimiser la dépense publique et permettre aux communes de bénéficier de prix plus bas en jouant sur l'effet volume,
- réduire les coûts de passation des procédures, et mettre au service des communes qui le souhaitent la capacité d'ingénierie achat de la Métropole,
- stimuler la concurrence tout en préservant le tissu économique local conformément aux engagements du pacte de gouvernance financier et fiscal.

Des économies substantielles pouvant atteindre 50 %

Les premiers marchés mutualisés de la métropole Aix-Marseille-Provence ont permis de générer des économies d'échelle importantes. Trois exemples témoignent de cela, avec des gains constatés de l'ordre de 50% par rapport aux prix antérieurs. Il s'agit de **l'acquisition des équipements de protection individuelle, de la fourniture de bureaux et des marchés d'assurance.**

CONTACT PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Marjorie PIRAS
T : 04 91 99 79 48
marjorie.piras@ampmetropole.fr

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr